

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 2 septembre 2016**

DATE DE CONVOCATION :	23.08.2016
DATE D'AFFICHAGE :	23.08.2016
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	14

L'an deux mille seize,  
**Le deux septembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal,  
léggalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ

**Etaient Présents :** AILLET Louis, BREHINIER Henri, CADE Jean-Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, ROBISSOUT Josiane.

**Excusés :** NEUTE Françoise (procuration à Paul LA DROITTE), BROCHARD Gwénaëlle (procuration à Céline COLLET), MENIER Mireille (procuration à Régine LEBORGNE) BOUAN Chantal.

**Secrétaire de séance :** COLLET Céline

---

#### PROCES VERBAL REUNION DU 24 JUIN 2016

---

Adopté à l'unanimité.

---

#### COMPTE RENDU DE CONSEILS COMMUNAUTAIRES

---

##### **Conseil Communautaire du 27 juin 2016**

- Finances et administration générale

- Demande d'extension de LIDL

Installé depuis 2004 sur la commune de PLUDUNO, le magasin LIDL a déposé une demande d'extension pour 428m<sup>2</sup> ce qui amènerait la surface de vente à 1286m<sup>2</sup>. Une demande précédente de 412m<sup>2</sup> a été validée dans le passé ; la nouvelle demande est donc en réalité de 16m<sup>2</sup>.

La communauté de communes donne un avis défavorable par 24 voix contre, 5 pour et 4 blanc.

Le maire de PLANCOET est désigné pour représenter la communauté de communes à la CDAC (commission départementale d'aménagement commercial).

- Attribution du FPIC 2016

Il est décidé d'attribuer le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) suivant la répartition de droit commun.

- Cession de la caserne de gendarmerie de Plélan le Petit

Le conseil communautaire accepte la cession de la gendarmerie de Plélan le Petit à cette même commune pour un montant de 40 000 €.

- Vote les subventions aux associations d'intérêt communautaire

Le conseil communautaire valide les propositions de subventions faites par les commissions compétentes et ceci pour un montant global de 259 625,26 €.

- Décisions modificatives sont prises pour ajuster le budget subventions ainsi que pour faire face aux réparations nécessaires sur les tracteurs affectés aux épareuses.

- Services culturels

La fixation des horaires d'ouverture au public de la médiathèque et de la ludothèque a été arrêtée.

- Intercommunalité

Le conseil communautaire a décidé d'étendre et d'harmoniser le portage de repas à domicile. Il confie au CIAS Planoët Plélan la maîtrise d'ouvrage du portage de repas à domicile, il adopte le principe du transfert de l'activité du CCAS de Planoët au CIAS et adopte le principe d'une expérimentation débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

- Ressources humaines

Un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet est créé pour le CIP de Corseul.

Un emploi à temps complet de contractuel chargé de mission PLUI qui sera occupé par un agent de catégorie A est créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée de 3 ans.

- Environnement

- La révision du PLU de SAINT JACUT de la Mer est approuvée.
- Le conseil communautaire se prononce en faveur du principe d'engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de CREHEN pour permettre la réalisation du projet global de l'entreprise Laïta.
- Les marchés pour le second volet du programme Breizh Bocage sont reconduits avec l'entreprise ROLLAND pour les travaux du sol et l'entreprise LA SEVE pour les travaux bocagers.
- Le conseil a entériné la décision de la commission d'appels d'offres concernant le broyage, le chargement, l'évacuation et le traitement des déchets végétaux des 2 déchetteries. C'est l'entreprise SEDE ENVIRONNEMENT qui est retenue pour un montant de 131 972 € HT.

- Questions diverses

- Mr DAUPHIN informe le conseil de sa démission de la commission environnement.
- Le président est questionné quant à la décision de retenir 16 passages annuels à la déchetterie après la mise en place des badges.

Mr JOLY répond que le nombre de passages annuels n'a pas encore été arrêté et que les 16 passages annoncés concernent la période septembre/décembre 2016.

## **Conseil Communautaire du 25 juillet 2016**

- Finances, administration générale
- Le conseil communautaire valide la cession d'un terrain de 3 641 m<sup>2</sup> à Centravet pour un montant de 23 120,35€ HT.
  - Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association Saveurs du POUDOUVRE.
  - Urbanisme
- Le conseil a approuvé la modification N2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Planoët.
  - Questions diverses
- Le nombre de passages en déchetterie avec la mise en place des badges est abordé. Plusieurs propositions sont faites mais aucune décision n'a été prise.

## TRAVAUX DE VOIRIE DE SECURISATION DU BOURG : RESULTATS APPEL D'OFFRES

---

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du Conseil Municipal du 24 juin 2016, une consultation d'entreprises a eu lieu en juillet afin d'entreprendre les travaux de sécurisation du bourg.

La commission communale adjudication et appel d'offres s'est réunie le jeudi 28 juillet à 20h30 et a procédé à l'ouverture des 3 plis parvenus dans les délais : les entreprises EVEN, EUROVIA et COLAS TP ont répondu à l'offre.

Monsieur le Maire fait part des résultats obtenus :

Entreprise EVEN : 47 765.96 € TTC

Entreprise EUROVIA : 35 583.12 € TTC

Entreprise COLAS TP : 36 508.20 € TTC

Voici donc le classement retenu par la commission d'appel d'offres :

### **Jugement et classement des offres**

Conformément au Règlement de la Consultation (R.C.), le jugement des offres a été effectué sur deux critères (coût, valeur technique). L'analyse des offres pour chacun des deux critères a permis d'attribuer une note par critère. Chaque note est pondérée conformément aux critères d'attribution définis dans le R.C. (coût : 90%, valeur technique : 10%). Les notes pondérées additionnées constituent la note finale de chacun des candidats. La note finale la plus élevée de l'ensemble des candidats détermine économiquement la plus avantageuse.

- Analyse du prix des prestations :**

Le critère « prix des prestations » analysé sur une base de 90 selon la formule suivante :

$$\text{Note du candidat} = (\text{Md} / \text{Mc}) \times 90$$

Mc = Montant offre du candidat

Md = Montant offre du moins disant

Entreprise	Montant H.T. de l'offre	Note « prix des prestations »
COLAS	30 423,50 €	87,72
EUROVIA	29 652,60 €	90,00
EVEN	39 804,97 €	67,05

- Analyse de la valeur technique des prestations :**

La valeur technique est appréciée à partir des éléments fournis dans le descriptif technique.

L'appréciation de la valeur technique est jugée sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionnée ci-dessous :

Désignation	Note maximale
Délai d'exécution (maximum : 2 mois)	3
Moyens techniques de l'entreprise (au vu de la note technique)	4
Dispositions concernant les déchets de chantier (au vu du SOSED)	3

Soit sur un total de 10 points pour la valeur technique de l'offre

	Note maximale	COLAS	EUROVIA	EVEN
Délai d'exécution (maximum : 2 mois)	3	3	3	3
Moyens techniques de l'entreprise (au vu de la note technique)	4	4	4	4
Dispositions concernant les déchets de chantier (au vu du SOSED)	3	3	3	3
Totaux	10	10	10	10

- Synthèse – Notes finales**

La synthèse de l'analyse des offres, effectuée en additionnant les 2 notes, donne le résultat suivant :

	COLAS	EUROVIA	EVEN
Note « prix des prestations	87,72	90,00	67,05
Note technique	10	10	10
<b>Note finale</b>	<b>97,72</b>	<b>100</b>	<b>77,05</b>

L'offre présentée par l'Entreprise EUROVIA est l'offre économiquement la plus avantageuse.

Compte tenu du classement établi, la commission adjudication et appel d'offres décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant TTC de 35 583.12 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions (Bernard LETORT, Louis AILLET et Jean-Claude CADE) :**

- décide de suivre l'avis de la commission adjudication et appel d'offres en retenant l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant TTC de 35 583.12 € TTC.

### **DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE**

Afin de financer les travaux de voirie de sécurisation du bourg, Monsieur le Maire indique qu'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police peut être demandée auprès des services du Département.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès des services du Département pour les travaux de voirie.

### **TRAVAUX EGLISE DU BOURG**

Henri BREHINIER rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il a été fait le choix de l'entreprise Art Camp pour la rénovation du clocher de l'église.

Plus précisément, il a été décidé de retenir la proposition de l'entreprise Art Camp pour un montant TTC de 7 164 € pour la création d'un terrasson d'étanchéité, la restauration du palier de l'escalier de la tour et la sécurisation des accès avec rénovation du plancher du beffroi en chêne de 5 cm.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à entamer une négociation auprès de la société pour les devis de changement de baies ainsi que la mise en place d'une horloge électronique.

Suite à un entretien avec l'entreprise, les devis reçus sont les suivants :

- Mise en place d'une horloge électronique : 1 866 € TTC (pour rappel le devis de l'entreprise Bodet s'élevait à 3 410.40 € TTC)
- Mise en place de 4 baies à l'étage : 2 856 € TTC

Soit un total de travaux à l'église de : 11 886 € TTC.

Après négociation, l'entreprise ramène l'ensemble des devis au montant total de 11 220 € TTC avec la possibilité d'une reprise de l'ancienne horloge pour un montant de 420 € TTC.

L'offre comprend également la gratuité de l'entretien des cloches et la vérification protection foudre pendant la 1<sup>ère</sup> année, le nettoyage et l'évacuation des gouttières en pied de flèche, la descente et l'évacuation de l'horloge mécanique.

Il est proposé au Conseil Municipal deux propositions :

- avec la reprise de l'ancienne horloge pour un montant de 10 800 € TTC
- ou sans la reprise de l'ancienne horloge pour un montant de 11 220 € TTC

Bernard LETORT fait part d'une demande de devis faite pour comparaison : 3216 € TTC pour le changement des 4 baies.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre (Bernard LETORT se porte sur le devis sans la reprise de l'ancienne horloge) et 2 abstentions (Françoise NEUTE et Paul LA DROITTE) :**

- **décide de retenir l'offre de l'entreprise Art Camp pour la création d'un terrasson d'étanchéité et rénovation du plancher, le changement des 4 baies à l'étage pour un montant et la mise en place de l'horloge électronique avec reprise de l'ancienne pour un montant total TTC de 10 800 € TTC.**

## **TRAVAUX AU CIMETIERE : JARDIN DU SOUVENIR**

---

Henri BREHINIER rappelle qu'un projet de jardin du souvenir dans le cimetière est en cours.

Il précise que le terrain a été préparé pendant l'été afin de réaliser au plus vite les travaux et qu'un aménagement en espaces verts entourera le jardin du souvenir.

A ce sujet, 3 devis ont été reçus comprenant : la fourniture et la pose d'un espace de dispersion avec une stèle et support d'urne, d'un pupitre et d'un banc.

Le matériau retenu est du granit rose clarté breton.

Les entreprises contactées ont proposés les devis suivants :

- Entreprise LETORT à Ploubalay : 4 330 € TTC comprenant un banc, un espace de dispersion avec stèle et dépôt d'urne et un pupitre comportant un quadrillage pour gravure.
- Entreprise PFG à Dinan : 4 698 € TTC comprenant un banc, un espace de dispersion avec stèle et une colonne.
- Entreprise PASTUREL à Dinan : 6 192 € TTC comprenant un banc, un espace de dispersion avec stèle et support d'urne et un pupitre.

Le pupitre prévoit 36 emplacements de gravure.

Jean-Claude CADE fait part d'une demande de devis faite à SODIGRANITS pour comparaison sans l'installation qui serait à charge des agents municipaux.

Mr le Maire précise qu'il souhaite faire intervenir des professionnels afin que les travaux soient garantis par la suite.

Henri Brehinier ajoute que les agents ont un planning déjà assez chargé jusqu'à la fin de l'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 2 voix contre (Bernard LETORT et Jean-Claude CADE se porte sur la proposition de Sodigranits) et 1 abstention (Louis AILLET) :**

- décide de retenir l'offre de l'entreprise LETORT à Ploubalay pour un montant de 4 330 € TTC.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

---

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2016 afin de réajuster certaines recettes et dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2016.

- **Section de fonctionnement**

### **DEPENSES**

Article 022	+ 5 793 € (dépenses imprévues)
Article 61551	+ 4 000 € (matériel roulant)
Article 6411	+ 3 000 € (personnel titulaire)
Article 6413	+ 3 000 € (personnel non titulaire)
Article 6451	+ 2 000 € (cotisations urssaf)
Article 615221	- 1 000 € (entretien bâtiments publics)
Article 615228	+ 1 000 € (entretien autres bâtiments)
Article 615231	- 3 000 € (entretien et réparation voiries)
Article 615232	+ 3 000 € (entretien et réparations réseaux)

### **RECETTES**

Article 7325	+ 17 793 € (FPIC)
--------------	-------------------

- **Section d'investissement**

### **DEPENSES**

Article 2315 (op.55)	- 30 000 € (travaux de voirie)
Article 21578	+ 1 000 € (outillage de voirie)
Article 2158	+ 1 000 € (outillage technique)
Article 2188	+ 1 000 € (autres immobilisations corporelles)
Article 2313	+ 7 000 € (rénovation clocher église)
Article 2313 (op. 48)	+ 14 000 € (rénovation électricité salle)
Article 2312 (op. 92)	+ 2 000 € (jardin du souvenir)
Article 2312 (op.87)	+ 4 000 € (chemin piétonnier)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **vote ces décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

## **RAPPORT PRIX ET QUALITE DE L'EAU 2015**

---

Le rapport a été établi par le Syndicat d'eau du Frémur avec l'aide de la S.A.U.R., exploitant en affermage du réseau d'eau potable. Le Syndicat regroupe 13 communes pour une consommation annuelle de 1 211 328 m<sup>3</sup> soit une augmentation de 11.69 % par rapport à 2014. La consommation moyenne par abonnement est de 75 m<sup>3</sup> pour 2015 (73 m<sup>3</sup> en 2014). Le rapport est consultable en mairie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **prend acte du rapport qui n'appelle aucune observation particulière.**

Chaque année, GRDF nous verse une participation basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel sur notre commune (1 033 m sur notre commune). Pour 2016 elle a été fixée à 158 € (même montant que 2015).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le calcul ci-dessus de la redevance 2016**
- **autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recettes d'un montant de 158 €.**

---

## INFORMATIONS DIVERSES

---

- **Projet boulangerie**

Monsieur le Maire évoque le projet d'une boulangerie reçu en mairie en août et souhaite connaître l'avis des conseillers.

Le Conseil Municipal indique le sérieux de la présentation du projet faisant référence à une étude de marché. Il ajoute que la démarche du professionnel semble dynamique, rigoureuse et complète.

Le Conseil Municipal ne souhaite donc pas freiner la démarche et se montre favorable au projet.

- **Départ logement rue des tilleuls**

Au 1<sup>er</sup> novembre un logement sera libéré (T2 en Duplex).

- **Lotissement les costières**

Concernant la station d'épuration, il persiste des problèmes d'odeur. Armorique Habitat a dit prendre en charge le dossier.

Quant à la suite des travaux de voiries, l'intervention de l'entreprise est prévue semaine 42.

- **Badges déchetterie**

Ils seront expédiés à partir d'octobre par courrier.

- **Pose du filet pare ballons et du grillage**

Les travaux sont terminés depuis juillet 2016.

- **Travaux électricité de la salle des fêtes**

Les travaux seront terminés courant septembre 2016.

- **Travaux de voirie Vieux Bourg**

Suite à une déviation mise en place par la commune de Plancoët, le croisement du vieux bourg et la route des vergers ont été détériorés. La commune de Plancoët prévoit la remise en l'état de la route en octobre.

- **Travaux d'effacement du réseau au Vieux bourg**

Les travaux sont en cours. Ils sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie.

- **Travaux réseau électrique – la ville robert RD19**

Les travaux seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie. La circulation sera alternée courant septembre-octobre.

- **Chemin de randonnée communal – la ville robert**

La communauté de communes Plancoët Plélan souhaite identifier un chemin de randonnée pour chaque commune. Au niveau de la Ville Robert, il est envisagé d'aménager l'accotement pour mieux assurer la sécurité des piétons. Un contact a été pris avec le département à ce sujet.

- **Logement de l'école**

Les clés seront rendues par la locataire le lundi 5 septembre à 11h.

- **Rentrée scolaire**

Un compte rendu est effectué par Josiane ROBISSOUT.

Plusieurs travaux d'été ont été réalisés : pose de panneaux indiquant l'école, peinture du parcours au sol, de la structure de jeux et des portes extérieures, divers travaux et rafraîchissements, maintenance des ordinateurs, ...

La rentrée scolaire s'est très bien passée avec un effectif du RPI qui reste stable : 76 élèves dont 42 à St Lormel et 34 à Crehen.

Le personnel enseignant et communal est identique à l'année dernière.

Céline COLLET demande s'il serait possible d'être averti par les autres écoles des environs lorsqu'elles souhaitent se débarrasser de matériel au lieu de jeter car cela peut être intéressant pour les petites écoles comme la nôtre.

- **Lecture d'un Courrier**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mme Virag parvenu par mail demandant l'adoption d'un arrêté municipal interdisant totalement l'utilisation d'insecticides néonicotinoïdes.

Monsieur le Maire explique qu'un arrêté représente un acte politique fort mail il est plus risqué juridiquement et le préfet pourrait en demander le retrait. Mr le maire ne souhaite donc pas donner suite à la demande.

- **Site internet**

Paul LA DROITTE informe les conseillers sur la refonte du site internet.

Le prestataire, Manuel Cébrian, à qui on avait confié cette tâche en automne 2015 a déménagé de l'atelier relais de la Communauté de Communes et est depuis quelques mois injoignable.

Un devis de 1 000 € nous avait engagés pour cette dépense et un acompte de 500 € avait été versé en novembre 2015.

Compte tenu du montant et de la situation, une étude de reprise du projet est en cours avec Mr Dominique BRAULT, habitant la commune. Paul LA DROITTE propose une contractualisation avec cet entrepreneur comprenant également un suivi et une maintenance du site.

Mr Dominique BRAULT nous a transmis une proposition tarifaire à 600 € pour une mise en place du site avec un engagement de maintenance sur un an. Le délai de mise en œuvre pourrait être la fin d'année 2016.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour travailler avec Mr Dominique BRAULT.

- **Monuments aux morts**

Monsieur le Maire indique que les monuments aux morts ont été lavés.

- **Curage douves**

Monsieur le Maire informe que les douves ont été curées sur 1.7 kms pendant l'été.

- **Communes nouvelles**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur ce sujet : les communes autour de St Lormel ne souhaitent pas se positionner pour l'instant sur le sujet des communes nouvelles au vu du chantier de l'agglomération de Dinan. Le conseil municipal souhaite également attendre.

- **Courriers**

Des relances ont été effectuées auprès de plusieurs particuliers concernant : des racines qui détériorent la route au Clos Colin, des ronces qui dépassent sur le trottoir au lotissement des eucalyptus, un accès difficile au chemin derrière le camping.

Bernard LETORT demande aussi à ce que courriers soient faits au sujet de : la propriété de Mme Balavoine qui n'est pas entretenue avec présence de chardons, entretien du terrain au croisement de St Hylaire.

- **Fête du patrimoine (17 et 18 septembre – Château de Largentaye)**

Une exposition de tableau est prévue avec une peintre russe.

- **Fleurissement**

Les résultats sont listés par Sylvie Guillotin.

La remise des récompenses aura lieu le 9 octobre à 11h.

- **Portage des repas**

A compter du 3 octobre, le CIAS aura en charge le portage des repas en liaison froide. Le CCAS de PLANCOET continuera à fabriquer les repas

- **Repas des aînés du 1<sup>er</sup> octobre**

Les invitations seront distribuées prochainement par les conseillers.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- Bernard LETORT fait part des inquiétudes de Mr Robert notamment sur l'entretien des arbres et l'entretien du chemin.  
Monsieur le Maire répond que l'entretien du chemin sera pris en charge par la Communauté de Communes si la vente se concrétise.
- Bernard LETORT demande quand la haie sera plantée au terrain de foot.  
Sylvie GUILLOTIN indique qu'elle sera plantée en novembre.
- Paul LADROITTE informe de la date du Forum des associations : 10 septembre. Il ajoute qu'une nouvelle association basée à St Jacut de la mer propose une aide à la réparation de matériel : répar' toi-même.
- Jean-Claude CADE indique qu'à la sortie de la route des eucalyptus et des tilleuls des branches gênent la visibilité. Il est répondu que les arbres seront taillés à la bonne période.
- Bernard LETORT précise qu'il n'y a plus de toilettes sur l'aire de repos et des papiers sont laissés à terre.

### **Information aux conseillers municipaux :**

Réunion point d'étape sur la création de l'agglomération le 20 septembre à 19h à Solenval pour conseillers municipaux.

**Prochain Conseil Municipal :** vendredi 7 octobre 2016 à 20h.

La séance est levée à 23h39.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwénaëlle
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	